

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Démolition Impulsion Perpignan sur la commune principale de l'AIOT 7 rue Jean Baptiste Oudry 66000 PERPIGNAN.**

**La référence de votre dossier est A-3-X8K19I9ME et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 10/01/2023 à 11h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- Demolition.caminal@groupeas.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- plouvin@groupeas.fr (pour rappel, déclarant)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **32590903400036**

Raison sociale **ENTREPRISE CAMINAL**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**335 CHE DU MAS DUCUP**

-

**66000 PERPIGNAN**

### Signataire

Nom : **ROUDIL**

Prénom : **Franck**

Qualité : **Conducteur de Travaux**

Adresse électronique : **Demolition.caminal@groupeas.fr**

Téléphone portable : **+(33) 627404004**

## Référent

Nom : **Plouvin**

Prénom : **Mary-Ann**

Fonction : **Développement environnement**

Adresse électronique : **plouvin@groupeas.fr**

Téléphone portable : **+(33) 619863521**

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **Demolition.caminal@groupeas.fr**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Démolition Impulsion Perpignan**

Description des activités :

**Concassage de matériaux inertes dans le cadre d'une démolition (intervention de 3 jours ouvrés du 20 au 23/01/2023).**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

**7 rue Jean Baptiste Oudry**

**66000 PERPIGNAN**

X : 691634

Y : 6178780

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 330 kW	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les matériaux concassés sont des matériaux inertes issus du tri réalisé lors de la démolition sur le même site. Aucuns déchets ou résidus ne sont produits. Le chantier de démolition étant**

également producteur de poussières, nos pelles sont équipées de lance à eau. Ainsi les matériaux démolis sont mouillés en permanence pour abattre les poussières. Les matériaux à concasser sont donc humides en entrée du concasseur. Le concasseur est capoté, il est équipé d'une arrivée d'eau à l'entrée du broyeur et au départ du tapis principal. Ces équipements permettent de conserver les matériaux humides et ainsi éviter les envols de poussières. Les camions permettant l'évacuation des matériaux à l'avancement du traitement, sont équipés de bâche. Le concassage est stoppé en cas de vent fort. Les travaux de démolition et le concassage sont réalisés en semaine (du lundi au vendredi hors jours fériés), et sur les plages horaires du chantier : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'ensemble du personnel est équipé de téléphone portable. Les engins sont équipés d'extincteurs. Un poteau incendie est situé à proximité immédiate du chantier (moins de 50m).**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**cadastre\_oudry.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble Démolition Rue Jean-Baptiste Oudry-min.PNG**